

PROCES VERBAL
Conseil du 4 avril 2024
Salle des fêtes de Chassors

Jeudi 04 avril 2024, à 18 heures, en vertu de la convocation du jeudi 28 mars 2024, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des fêtes de Chassors – 1 rue de Guîtres (16200 CHASSORS), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – M. Morgan BERGER – Mme Lydie BLANC – M. Patrice BOISSON – Mmes Bernadette BOULAIN - Marie-Christine BRAUD – M. Pierre-Yves BRIAND – Mme Hélène BRISSON – MM. Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY - Jean-Christophe COR – Stéphane CORNET - Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Hubert DEMENIER - Jacques DESLIAS – Brice DEZEMERIE – Bernard DUPONT – Michel ECALLE – Laurent GEORGES - Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mme Christel GOMBAUD – MM. Claude GUINET - Bernard HANUS – Mme Danielle JOURZAC – MM. Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT-DANEY – M. Yannick LAURENT – Mmes Laurence LE FAOU – Camille LEGAY - M. Jean-Louis LEVESQUE – Mme Monique MARTINOT – MM. Dominique MERCIER – Jean-Luc MEUNIER - Christian MEUNIER – Mme Léa MICHAUD-LAURICHESSE - M. Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Christiane PERRIOT – M. Gilbert RAMBEAU – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU – M. Florent RODRIGUES – Mme Nicole ROY – M. Jérôme ROYER – Mme Nadège SKOLLER – M. Xavier TRIOUILLIER – Mmes Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Patrice VINCENT.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Mme Carmen BERNARD (donne son pouvoir à Mme Danièle LAMBERT-DANEY) - Mme Elisabeth DUMONT (donne son pouvoir à M. Bernard DUPONT) – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (donne son pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) - Géraldine GORDIEN (donne son pouvoir à M. Yannick LAURENT) – Dominique GRAVELLE (donne son pouvoir à M. Dominique BURTIN) – Christian JOBIT (donne son pouvoir à Mme Nicole ROY) - M. Jean-Hubert LELIEVRE (donne son pouvoir à Mme Patricia DELESQUE) – Eric LIAUD (donne son pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) - Mme Sylvie MOCOEUR (donne son pouvoir à Mme Martine BEAUMARD) - M. Géraud MOURGERE (donne son pouvoir à M. Brice DEZEMERIE) – Katie PERROIS (donne son pouvoir à M. Xavier TRIOUILLIER) – Dominique PETIT (donne son pouvoir à Mme Christel GOMBAUD) - Mme Emilie RICHAUD (donne son pouvoir à M. Morgan BERGER) - Christophe ROY (donne son pouvoir à M. Philippe GESSE) -

EXCUSES

MM. Pierre BERTON - Sébastien BRETAUD – Georges DEVIGE - Michel FOUGERE - Mme Sylvie GAUTIER – MM. Gilles PREVOT – Benoist RENAUD – Mme Carole SAUNIER.

SUPPLEANTS

Mme Patricia DELESQUE (suppléante de M. Cédric DUPUY) - MM. Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON) – Pierre PEROT (suppléant de M. Annick-Franck MARTAUD) - Serge PLAT (suppléant de M. Jean-Claude ANNONIER) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY).

M. Patrick LAFARGE est désigné secrétaire de séance.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			
COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-0	Motion relative au volet mobilités du Contrat de Plan Etat Région (CPER)	LE PRESIDENT
	AGET-1	Motion relative à la rétorsion chinoise ciblant le cognac	LE PRESIDENT
	AGET-2	Désignation des membres dans les commissions thématiques	LE PRESIDENT
	AGET-3	Désignation de représentants dans les organismes extérieurs	LE PRESIDENT
	AGET-4	Marché public de travaux de voirie - programme 2024	Jean-Marc GIRARDEAU
	AGET-5	Marché public de travaux - remplacement menuiseries sur deux bâtiments (CLSH)	Jean-Marc LACOMBE
Ressources Humaines	RH-1	Révision du RIFSEEP - abroge et remplace la délibération D2022_65A du 31 mars 2022	Brice DEZEMERIE
	RH-2	Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	Brice DEZEMERIE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-1	Associations culturelles - attributions de subventions	Nicole ROY
	CVP-2	Acquisition d'un bien - GFA RENORVILLE	Nicole ROY
Sport	SPORT-1	Attributions de subventions de fonctionnement 2024 pour une association sportive communautaire	Xavier TRIQUILLIER
	SPORT-2	Réfection des vestiaires du Parc des Sports - validation de l'avant-projet définitif	Xavier TRIQUILLIER
Developpement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-1	Taux d'imposition 2024 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Pascale BELLE

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



Aménagement du territoire et mobilités	ATM-1	Passation d'un accord-cadre de travaux pour l'aménagement des quais de bus de Grand Cognac	Pascale BELLE
	ATM-2	Attribution de subventions aux associations mobilité	Pascale BELLE
	ATM-3	Versement mobilité - modification du taux	Pascale BELLE
	ATM-4	Acquisition d'un midibus pour le réseau Transcom	Pascale BELLE
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-1	Attribution d'une subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Charente	Morgan BERGER
	ACVH-2	Désignation du représentant de Grand Cognac au sein de la société AMETEA	Morgan BERGER
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-1	Attribution d'une subvention à Développement Réseaux 16	Philippe GESSE
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-1	La Demoiselle - tarification - programmation	Yannick LAURENT
Grand et petit cycle de l'eau	GPCE-1	GEMAPI - fixation du produit de la taxe pour 2024	Dominique MERCIER
	GPCE-2	Acquisition de terrains sur la commune de Gensac-la-Pallue	Bernard DUPONT
	GPCE-3	Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées – Secteur Rue de Crouin	Mickaël VILLEGIER

RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-6	Attribution de subvention à l'association du personnel GCO	LE PRESIDENT
	AGET-7	Marché public de travaux - menuiseries extérieures / intérieures bois métalliques PVC quincaillerie vitrerie	Jean-Marc LACOMBE
	AGET-8	Versement des adhésions annuelles aux associations	LE PRESIDENT
	AGET-9	Adhésion 2024 à l'association Les Savoir-faire du cognac	LE PRESIDENT
	AGET-10	Fonds de concours à la commune de Réparsac au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-11	Fonds de concours à la commune de Sainte-Sévère au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-12	Fonds de concours à la commune de Saint-Même-les-carrières au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-13	Attributions de compensation - montants provisoires 2024 - annule et remplace la délibération D2024_27	LE PRESIDENT
Ressources Humaines	RH-3	Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents	Brice DEZEMERIE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-3	Distillateurs culturels - proposition de tarifs	Nicole ROY
	CVP-4	Restauration de la porte Saint-Jacques à Cognac - attribution d'un fonds de concours au SDEG 16	Nicole ROY
	CVP-5	Musées de Cognac - proposition de tarifs billetterie	Nicole ROY
Sport	SPORT-3	Modification du règlement intérieur des équipements aquatiques	Xavier TRIQUILLIER
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-2	Conseil de Développement communautaire de Grand Cognac - mise à jour de la composition	Pascale BELLE
	DDD-3	Attribution de subventions 2024 pour le soutien à l'organisation de salons et manifestations de promotion des produits agricoles et savoir-faire locaux	Pascale BELLE
	DDD-4	Attribution de subvention au Conservatoire du Vignoble Charentais	Pascale BELLE

Aménagement du territoire et mobilités	ATM-5	Marché de fonctionnement des systèmes billettiques des réseaux de transport de Grand Cognac	Pascale BELLE
	ATM-6	Avenant 10 au contrat d'obligations de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports de Grand Cognac	Pascale BELLE
	ATM-7	Transport scolaire - subventions de fonctionnement aux autorités organisatrices de second rang (AO2) pour l'année scolaire 2022-2023	Pascale BELLE
	ATM-8	Modification du règlement des services de transport scolaire	Pascale BELLE
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-3	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés- Attribution de subventions d'investissement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)	Morgan BERGER
	ACVH-4	Soutien au développement du parc locatif social : attribution de subvention d'investissement à NOALIS - projet sur la commune de Châteaubernard - abroge et remplace la délibération n°2023-55 du 2 février 2023	Morgan BERGER
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-2	Projet de requalification de la zone d'activités économique du Fief du Roy à Châteaubernard - acquisition SCI La Féroise	Philippe GESSE
	DEI-3	Zone d'activité économique du Pont-Neuf à Salles d'Angles - cession de parcelles à la commune de Salles d'Angles	Philippe GESSE
	DEI-4	Zone d'activité économique du Pont-Neuf à Salles d'Angles - cession de parcelles à la distillerie du Vieux Chêne	Philippe GESSE
	DEI-5	Extension de la zone d'activité économique du Plassin sur la commune de Gensac-la-Pallue - acquisition de parcelles	Philippe GESSE
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-2	Base Plein Air André Mermet - tarification et horaires des activités	Yannick LAURENT
Grand et petit cycle de l'eau	GPCE-4	Acquisition de la parcelle sur la commune de Bourg-Charente	Bernard DUPONT
	GPCE-5	Accord cadre à marchés subséquents de travaux d'eau potable, d'assainissement et de pluvial	Mickaël VILLEGER
	GPCE-6	Accord cadre à marchés subséquents de petits travaux d'eau potable, d'assainissement et de pluvial	Mickaël VILLEGER

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Patrick LAFARGE est désigné secrétaire de séance.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



Présentation des « 1000 palisses » (Hennessy » par M. Raphaël BRISSON, responsable viticulture durable et Mme Julie DURAND, coordinatrice viticulture durable.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 8 février 2024.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 8 février 2024 est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

MODIFICATION DU PROCES-VERBAL du 11 décembre 2023.

Le président explique que sur le Procès-verbal du 11 décembre 2023, figure une erreur dans les modifications des statuts de Grand Cognac concernant la présence du club de Jarnac Sport Football, alors que cela avait été ajourné et devait revenir en commission, mais cette information est restée dans le procès-verbal.

Le président propose de modifier le Procès-verbal du 11 décembre 2023, afin de retirer l'association le club de Jarnac Sport Football.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 11 décembre 2023 est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

LE PRESIDENT

Met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour.

Met au vote les rapports, qui sont adoptés à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention M. Patrice VINCENT).

EXAMEN DES POINTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

0. Motion relative au volet mobilités du Contrat de Plan État Région (CPER)

Les élus, habitants et acteurs économiques locaux, soutenus par les collectifs d'usagers, font régulièrement part des demandes d'inscription, au sein du Contrat de Plan Etat Région, des études et travaux relatifs aux projets routiers et ferroviaires en Charente.

Il est proposé de rappeler la volonté des élus d'inscrire ces projets dans le CPER 2023-2027.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

1. Motion relative à la rétorsion chinoise visant le cognac.

Le 5 janvier 2024, le ministère chinois du commerce a annoncé le lancement d'une enquête antidumping ciblant les eaux-de-vie de vin en Europe.

Cette procédure risque d'ouvrir la voie à l'imposition de droits de douane supplémentaires particulièrement élevés sur le produit phare du territoire.

Il est ainsi proposé de manifester notre soutien à la filière contre cette menace.

Intervention des élus :

Patrice VINCENT

Propos exacts de M. Vincent :

« Je vais voter la motion mais vous croyez très sérieusement que L'AGGLO de COGNAC va peser sur des négociations commerciales bilatérales entre la CHINE et la FRANCE ? »

LE PRÉSIDENT

Répond qu'il est d'accord et qu'il faut rester humble, mais même si cela ne pèse peut-être pas, cela envoie un signal du territoire.

Jérôme ROYER

Souligne que c'est important de montrer sa position, même en restant humble.

LE PRÉSIDENT

Confirme qu'il y a un rendez-vous le 8 mai avec le ministre chinois du commerce extérieur en préparation de la visite.

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

2. Désignation des membres dans les commissions thématiques.

A la suite de la création des commissions thématiques le 15 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les membres de ces commissions.

Afin de tenir compte de modifications dans la composition du conseil communautaire et des conseils municipaux, il est proposé de mettre à jour la composition des commissions.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

3. Désignation de représentants dans les organismes extérieurs.

A la suite de modifications dans la composition des conseils municipaux ou des comités syndicaux, il convient de procéder à de nouvelles désignations.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

4. Marché public de travaux de voirie – programme 2024.

Grand Cognac a proposé aux communes membres de réaliser des travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Environ 26 communes ont fait part de leur intérêt pour ce programme. Il est nécessaire de lancer un marché pour répondre à leur demande.

Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature du marché. Le montant du marché est estimé à 1 500 000 € HT.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

5. Marché public de travaux – remplacement menuiseries sur deux bâtiments (CLSH).

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique du patrimoine enfance – jeunesse, Grand Cognac souhaite remplacer les menuiseries des centres de loisirs La Férie et Petit Parc à Cognac.

Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature du marché. Le montant du marché est estimé à 270 000 € HT.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour

RESSOURCES HUMAINES

1. Révision du RIFSEEP – abroge et remplace la délibération D2022_65A.

Il est proposé une révision ciblée du RIFSEEP pour prendre en compte la création d'un Centre Intercommunal de Santé, la double direction de pôle, et une intégration en C2a du métier « pilote de gabarre ».

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



2. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Il est proposé de verser aux agents de Grand Cognac la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat prévue, pour la fonction publique territoriale, par le décret du 31 octobre 2023.

Il est rappelé que pour la fonction publique territoriale, son versement relève d'un libre choix de chaque collectivité.

Au vu des capacités financières et budgétaires de l'agglomération, et après concertation avec les représentants du personnel, il est proposé de verser cette prime, à hauteur de 40% du montant maximum prévu par le décret.

Cela représente une enveloppe totale de près de 100 000 €.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 79 voix Pour 2 personnes de prenant pas part au vote (M. Morgan BERGER et Mme Émilie RICHAUD par procuration à M. Morgan BERGER).

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Associations culturelles – attribution de subventions.

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations culturelles pour un montant total de 199 30 €.

Le tableau en annexe présente une synthèse des 29 associations concernées et des montants proposés.

Intervention des élus :

Patrice VINCENT

Précise que les attributions de subventions sont très discutables, puisqu'une subvention de 1500 euros octroyée pour une association dans sa commune dans le cadre d'animation dans un lieu privé, surtout que cette association de football qui compte 130 licenciés domiciliés dans toute l'agglomération n'est pas reconnue d'intérêt communautaire et bénéficie d'une subvention pour une part congrue.

LE PRÉSIDENT

Rappelle que pour le football de Saint-Brice, le club est communal, et que cela est inscrit dans les statuts, si le club souhaite devenir communautaire, il faut un courrier conjoint du président du club, du maire et que la commission sport se prononce, en fonction des critères établis sur le côté communautaire ou pas d'un club.

Confirme qu'effectivement Grand Cognac ne subventionne pas les clubs communaux, parce qu'elle soutient le sport partout où cela est possible d'aider à la pratique du sport pour les jeunes et verse 25 euros pour tout licencié de moins de 18 ans quel que soit le club communal ou communautaire, d'où la subvention pour le club communal.

Marie-Jeanne VIAN

Rappelle qu'il y a une exposition sur le sport au M'CO et invite tout le monde à aller la voir.

LE PRÉSIDENT

Précise qu'il y a effectivement une très belle exposition sur les quais au M'CO qui s'appelle « va y avoir du sport » jusqu'au 18 août et qui retrace l'histoire du sport à Cognac avec des objets assez extraordinaires prêtés par les clubs, sur l'histoire des clubs... club de l'aviron, de l'escrime, du rugby... un endroit dédié à Guy Gauthier, un grand sportif de renommée sur Cognac.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



Ajoute que pour l'Agglomération la Culture et le Sport sont deux politiques extrêmement fortes qui contribuent toutes les deux à l'attractivité et au rayonnement du territoire et au partage des émotions.

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour, 1 abstention (M. Patrice VINCENT) et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Christine BAUDET, Mme Christiane PERRIOT et M. Jérôme SOURISSEAU).

2. Acquisition d'un bien – GFA RENORVILLE.

Dans le cadre d'un projet culturel de valorisation du site de « Chapelle de la Norville » à Saint-Fort sur le Né (16130), il est proposé de faire l'acquisition du bien cadastré parcelle A n°216 d'une surface de 220 m² à l'euro symbolique auprès du GFA de la Renorville.

Intervention des élus :

Jérôme ROYER

Plaisante sur le fait que la chapelle doit être désacralisée, car souvent ce n'est pas le cas.

LE PRÉSIDENT

Confirme que cela va être vérifié par sécurité.

Précise qu'effectivement il travaille avec la commune de Saint-Fort-sur-le-Né et remercie Gilbert RAMBEAU pour le processus d'acquisition « bien sans maître » pour que l'agglomération ait l'unité foncière, concernant la chapelle du 19^{ème} siècle qui est encore debout sur la parcelle 215.

Gilbert RAMBEAU

Confirme que c'est ce qu'il voulait préciser.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

SPORT

1. Attributions de subventions de fonctionnement 2024 pour une association sportive communautaire.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement, par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens, à l'association UA COGNAC football dans le cadre de la politique sportive communautaire pour un montant total de 24 600 euros

Intervention des élus :

Christelle GOMBAUD

Demande à quelle date doit être rendu le jugement du tribunal d'Angoulême concernant le sort réservé à l'UA, et demande si cela est judicieux de voter ce soir cette subvention. Elle précise que c'est une remarque de forme, et qu'elle félicite la nouvelle équipe dirigeante, de bénévoles et de parents pour la très belle présentation faite à la commission sport, pour sa part, elle leur souhaite de réussir malgré les ambitions très hautes fixées, mais l'idée étant de ne pas la pénaliser.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



LE PRÉSIDENT

Souligne que c'est une très bonne remarque.

Xavier TRIOULLIER

Confirme que la date fixée est le 11 avril prochain, et précise que le mandataire a émis un avis favorable sur la situation comptable du club, l'ensemble des créanciers, sauf le plus gros, ont également émis un avis favorable à la « poursuite » de l'activité du club et à l'étalement de la dette sur 10 ans, et confirme que le déficit actuel est de 202 000 euros. Il précise que les membres se sont séparés des voitures de fonction, ainsi que des salariés du club pour alléger l'ensemble des charges. Il souligne que cette nouvelle équipe est dans une très grande dynamique de reprise en main du club avec cette coupe budgétaire et envoie des signaux forts au tribunal.

Christelle GOMBAUD

Ajoute que les comptes ont bien été présentés ainsi que les coupes franches faites dans leur budget.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

2. Réfection des vestiaires du Parc des Sports – validation de l'avant-projet définitif.

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif du projet de réfection des vestiaires du Parc des Sports. A ce stade, l'estimation du coût de ces travaux s'élève à 410 000 € HT. Il est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, 1 voix contre (M. Patrick LAFARGE), et 4 abstentions (Mme Carmen BERNARD, par procuration à Mme LAMBERT-DANEY Danièle, M. Jean-Christophe COR et M. Patrice VINCENT)

**DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉCHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

1. Taux d'imposition 2024 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le conseil communautaire du 28 septembre 2017 a décidé de créer six secteurs correspondant aux différents niveaux de service sur le territoire et d'harmoniser les taux de TEOM sur une durée de 10 ans.

Suite à plusieurs étapes de rationalisation, le conseil a modifié ces secteurs. Par ailleurs, une harmonisation tarifaire a été mise en œuvre sur 10 ans à échéance de 2026. Le produit de la TEOM attendu pour l'année 2024 est de 11 615 000 euros.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



1. Passation d'un accord-cadre de travaux pour l'aménagement des quais de bus de Grand Cognac.

Le schéma directeur d'accessibilité du réseau de bus Transcom prévoit l'aménagement de certains arrêts de bus. A l'issue de la procédure de consultation, il est proposé de passer un accord cadre avec l'entreprise SCOTPA pour la réalisation de ces travaux.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

2. Attribution de subventions aux associations mobilité.

Il est proposé d'attribuer 22 000 € de subventions pour 2024 à deux associations du territoire, Les Quatre Routes et Vélo d'Vie Cognac, portant des actions en faveur de l'inclusion par la mobilité et d'une mobilité décarbonée.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M.Patrice VINCENT).

3. Versement mobilité – modification du taux

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Grand Cognac lève le versement mobilité, destiné à financer l'ensemble des actions en faveur des alternatives à la voiture individuelles mises en place ou accompagnées par l'Agglomération. Il est proposé de relever le taux de ce versement mobilité à 0,35 %, au lieu de 0,30 %, sur l'ensemble des communes de Grand Cognac, à compter du 1^{er} juillet 2024.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

4. Acquisition d'un midibus pour le réseau Transcom.

Afin d'en fiabiliser l'exploitation et d'en améliorer le confort, il est proposé de poursuivre le renouvellement progressif des véhicules du réseau Transcom. Il est ainsi proposé d'acquérir un midibus neuf via la Centrale d'Achat du Transport Public. Afin de contribuer aux objectifs de décarbonation de la mobilité, et après une expérimentation concluante, il s'agirait d'un véhicule électrique à batteries. Le coût maximum d'acquisition est de 535 000 € HT.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour et 3 abstentions (M. Jean-Christophe COR, M. Lilian JOUSSON et M. Mehdi KALAI)

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. Attribution d'une subvention à l'Agence Départementale d'information sur le logement (ADIL) de la Charente.

En 2023, l'ADIL 16 a poursuivi sa mission d'information sur le logement avec notamment les quatre permanences existantes sur le territoire (Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Jarnac et Segonzac). Ce sont 74 permanences qui ont ainsi pu être tenues sur le territoire de Grand Cognac, générant 130 consultations au total.

Au titre de l'année 2024, l'ADIL16 présente une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 13 790,20 € auprès de Grand Cognac, correspondant à 0,20€ / habitants.

L'action proposée par l'ADIL16 répond aux objectifs du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, Axe 1 « Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'habitat et l'information aux habitants ».

Il est proposé d'attribuer une subvention de 13 790,20 € à l'ADIL16 au titre de l'année 2024.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

2. Désignation du représentant de Grand Cognac au sein de la société AMETEA.

Les conseils d'administration de Brive Habitat, Egletons Habitat et Noalis ont décidé, en 2021, de constituer une société de coordination dénommée AMETEA.

La société a sollicité Grand Cognac afin de siéger au sein du conseil d'administration d'AMETEA, en tant que personne morale représentative du territoire d'implantation. La durée du mandat étant de trois ans, il convient de confirmer le souhait de la collectivité de renouveler son mandat.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et une abstention (M. Patrice VINCENT).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

1. Attribution d'une subvention à Développement Réseaux 16.

L'association Développement Réseaux 16 organise pour la troisième année consécutive un forum de recrutement qui aura lieu le 15 mai 2024 à l'espace 3 000 à Cognac. Cet événement, programmé en période haute de recrutement pour les acteurs industriels du territoire est un des outils qui permet de répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises.

Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 7 000 € à l'association Développement Réseaux 16 pour la mise en place de son action.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



1. La Demoiselle – tarification - programmation

Grand Cognac assure l'exploitation en régie du bateau « La Demoiselle » au départ de Cognac. Il est proposé de modifier la grille tarifaire compte tenu du retour d'expérience de la saison 2023 ainsi que les horaires de navigation.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

1. GEMAPI- fixation du produit de la taxe pour 2024.

Grand Cognac a instauré la taxe GEMAPI. Il convient d'en fixer le produit attendu pour l'année 2024. Il est proposé d'arrêter ce produit à 400 860€.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

2. Acquisition de terrains sur la commune de Gensac-la-Pallue.

Monsieur Philippe RABY propose à la vente les parcelles non bâties cadastrées section AK 219 (3188 m²) et AK 220 (3667 m²) situées au lieu-dit « les rentes de Grateau » sur la commune de Gensac la Pallue (16130).

Ces parcelles constituent un intérêt de réserve foncière pour Grand Cognac dans le cadre de la réhabilitation future de la station d'épuration située sur les parcelles voisines.

Il est proposé d'acquérir les deux parcelles d'une surface total de 6 855 m² pour un montant de 7 541€ (prix basé sur 11 000 € /hectare et hors frais de notaire).

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

3. Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées – secteur Rue de Crouin.

L'état des canalisations d'eau potable et d'assainissement rue de Crouin à Cognac (16100) nécessite un renouvellement. C'est pourquoi Grand Cognac a lancé un marché de travaux pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise SADE.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

Intervention des élus :

Christian MENIER

Souhaite aborder un point qui n'est pas à l'ordre du jour, suite à la commission SPORT de la veille, concernant le passage de la flamme olympique sur le territoire, et notamment sur les porteurs de la flamme olympique. Précise que tous les membres de cette commission étaient outrés suite à la réponse donnée sur la personne proposée, David MERCIER, multiple médaillé olympique handisport. Il a été refusé par le comité d'organisation. Il confirme que c'est quelqu'un d'emblématique, qui intervient dans les écoles au niveau des jeunes, qui a une marque cognacaise importante. Il demande à l'assemblée une action importante comme une motion ou l'envoi d'une lettre à la présidence pour montrer le désaccord avec ce refus, et faire en sorte qu'il ne soit pas remplaçant mais titulaire pour porter la flamme sur une partie du parcours.

LE PRÉSIDENT

Remercie Christian MENIER pour cette intervention et précise qu'il y adhère à 200%. Il précise que l'organisation du passage de la flamme est techniquement onéreuse et complexe, et propose à l'assemblée une motion qui sera rédigée avec les élus et en lien avec le cabinet qui reprendra les propos tenus, et qui sera envoyée au président du comité de l'organisation des jeux pour signifier la désapprobation de l'assemblée, et le renouvellement de la demande de la proposition en la personne de David MERCIER en tant que porteur de la flamme olympique.

Xavier TRIOILLIER

Confirme qu'un courrier a bien été envoyé au département, et qu'il ressent qu'ils ne sont pas écoutés alors que le comité a voulu avoir un nom rapidement, et la commission sport a unanimement proposé David MERCIER, et sans même avoir été prévenu, la commission apprenait qu'il n'avait pas été retenu. Ajoute que les partenaires privés qui paient, souvent imposent leur nom.

LE PRÉSIDENT

Propose à l'assemblée de voter à mains levées une motion pour signifier la désapprobation et la demande que le sportif proposé par l'agglomération soit bien retenu pour porter la flamme le 24 mai prochain sur le territoire de Cognac.

Met au vote cette proposition de motion qui est adoptée à l'unanimité par 81 voix Pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance

M. Patrick LAFARGE

Le Président,

M. Jérôme SOURISSEAU



HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



